



## **Employeurs, en adhérant au gims vous remplissez vos obligations légales...**

**D.4622-22 du code du travail** : l'adhésion à un Service de Santé au Travail est une obligation quel que soit le nombre de salariés.

# **... MAIS LE GIMS EST PLUS QU'UN SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL, C'EST UN PARTENAIRE ENGAGÉ À VOS CÔTÉS.**

La Santé au Travail est une médecine exclusivement préventive. Elle a pour objet d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail et doit bénéficier à chacun, y compris aux travailleurs temporaires, quelle que soit la taille de l'entreprise.

## Le médecin anime et coordonne les actions des équipes pluridisciplinaires



### Nous vous accompagnons dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels et de maintien dans l'emploi

#### Cela comprend (liste non exhaustive) :

Le suivi Individuel de l'état de santé de vos salariés réalisé par **le Médecin du Travail** (et uniquement par lui) pour les salariés exposés à des risques particuliers.

Par un autre professionnel de santé **sous son autorité**, pour les salariés sans risque particulier.

**TOUS VOS SALARIÉS DOIVENT SE RENDRE AUX CONVOCATIONS  
VOTRE RESPONSABILITÉ EST ENGAGÉE**

L'élaboration de la **Fiche d'Entreprise**, premier repérage des risques professionnels. Ce document est essentiel car il vous aidera à établir votre **Document Unique**, et à repérer les salariés exposés à des risques professionnels.

Des **actions pluridisciplinaires** en milieu de travail avec l'intervention d'ergonomes, d'ingénieurs, de techniciens, de formateurs, de psychologues, d'infirmières en Santé au Travail, d'assistantes sociales, d'assistantes en Santé au Travail qui assurent des missions de diagnostics, d'accompagnements, de conseils, et d'appuis sous le contrôle du Médecin de Travail à qui ils communiquent ces résultats.

Vous êtes **tenu informé** des résultats et des rapports menés en milieu du travail par l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail dans votre entreprise.

**TOUTES NOS ACTIONS ET EXAMENS COMPLÉMENTAIRES SONT  
INCLUS DANS VOTRE COTISATION**

## **Des Médecins du Travail... disponibles et à votre écoute**

Ils sont les interlocuteurs principaux des dirigeants pour tout ce qui concerne la Santé au Travail.

**N'hésitez pas à les contacter.**

### **Avec le Gims, vous contribuez à enrichir une réflexion et à développer des actions en direction des chefs d'entreprises**

**Parce que les missions des Services de Santé au Travail sont réservées aux seuls salariés, le GIMS s'est doté d'une Fondation pour enrichir son offre de prévention.**

Et parce que les chefs d'entreprise sont trop souvent seuls, vulnérables et démunis face à la maladie, **la Fondation Gims** a créé une association unique en France **CAIRE13**.

Avec son réseau de professionnels bénévoles elle les accompagne gratuitement pendant et après la maladie dans leurs démarches administratives juridiques et sociales.

**WWW.CAIRE13.ORG - 04 86 67 72 72**



### **Votre santé nous intéresse**

**La prévention est essentielle dans la réussite de l'entreprise et garder les dirigeants en forme est un véritable enjeu de société.**

Le **Gims** a décidé de promouvoir le sport dans tous ses aspects : prévention, santé, plaisir, dépassement de soi, rencontres...

Pour encourager les dirigeants, le Gims leur offre les ateliers **Diagnostic Forme**. Accessibles à tous, rapides (30 minutes) sur la base d'exercices simples et ludiques, ils permettent de faire un point sur sa forme et de bénéficier des conseils d'un coach sport-santé.

Renseignements : **www.gims13.com**

© Gims - Novembre 2018

Siège social : 11 rue de la République 13002 Marseille

Tel : 04 91 14 32 14 Fax : 04 91 91 60 91

info@gims13.com - www.gims13.com - www.gims4u.com



La santé au travail



## Nous vous offrons régulièrement des informations légales et médico techniques

Un site internet : [www.gims13.com](http://www.gims13.com)

Un espace adhérent évolutif : [www.gims4u.com](http://www.gims4u.com)

Une newsletter semestrielle

Des mails d'information liés à l'actualité du service

Des brochures d'information et de conseils de prévention

## Nous organisons des actions d'information et de sensibilisation collectives

### Pour les salariés et les chefs d'entreprise

Risque routier, initiation au défibrillateur, bruit, produits chimiques, manutention manuelle, produits ménagers...



Le médecin conseille le chef d'entreprise en fonction des risques dans son entreprise.



### Pour les chefs d'entreprise

#### « Les Rendez-Vous Prévention »

Rencontres gratuites qui permettent d'acquérir les bases de la réglementation, des connaissances et des méthodes pour évaluer et prévenir les risques dans l'entreprise : TMS Troubles Musculo-Squelettiques, RPS Risques Psycho-Sociaux, Risque Chimique, Prévention Addiction...

#### « Les Ateliers document unique »

Aide à la réalisation du 'Document unique d'évaluation des risques professionnels'. Ce document est obligatoire.